

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 19 SEPTEMBRE 2022DÉLIBÉRATION N° 22-38OBJET :

Évolution du cadre d'emploi pour les postes de  
Responsable de la commande publique  
et Agent d'accueil

Par lettre du cinq septembre deux mille vingt-deux, les membres du Comité d'administration du Sigeif (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France) ont été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, à la Maison de la Chimie - 28, rue Saint-Dominique à Paris 7<sup>ème</sup>. Le nombre de participants dénombrés atteignant soixante-huit, la réunion a été ajournée pour défaut de quorum.

Une seconde convocation a été adressée le douze septembre aux membres du comité d'administration pour le lundi dix-neuf septembre deux mille vingt-deux à quinze heures au siège du Sigeif – 64 bis, rue de Monceau à Paris 8<sup>ème</sup>.

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Sigeif se sont réunis sans condition de quorum au nombre de vingt au siège du Sigeif – 64 bis, rue de Monceau à Paris 8<sup>ème</sup> sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet.

Étaient présents :

Mme FARGEOT (Ballainvilliers et C.A. Paris-Saclay), MM. DAGONET (Béthemont-la-Forêt), BONNET (Bonneuil-en-France), Mme BELLARD (Boulogne-Billancourt), MM. VALENTIN (Carrières-sur-Seine), GUILLET (Chaville), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI-CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), JOLY (Enghien-les-Bains), DRANSART (La Garenne-Colombes), TOURÉ (Neuilly-Plaisance), GERBIER (Noisy-le-Sec), CARBONNELLE (Pavillons-sous-Bois), BELOT (Le Raincy), COTTIN (Roissy-en-France), LEROY (Rungis), CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), Mme HERMANN (Viroflay).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture  
075-200050433-20220919-22-38-DE  
Date de télétransmission : 21/09/2022  
Date de réception préfecture : 21/09/2022



**Absents excusés :**

M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France – Mme MARIAUD, déléguée titulaire de Bois-Colombes - M. EDMOND, délégué titulaire de Brou-sur-Chantereine- Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont - M. FEUGERE, délégué titulaire de Chatenay-Malabry - M. PHILIPPON, délégué titulaire de Chelles - M. CRESPI, délégué titulaire de Clamart - M. KASSAMALY, délégué titulaire d'Epinais-sur-Seine - Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes - M. SANSON, délégué titulaire de Fontenay-le-Fleury - M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny - M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux - M. OTTAVI, délégué titulaire de Joinville-le-Pont - Mme DESCHIENS, déléguée titulaire de Levallois-Perret - Mme COUVERT, déléguée titulaire de Limeil-Brévannes - M. LAFARGUE délégué titulaire de Livry-Gargan - M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory - Mme BENATTAR, déléguée titulaire de Montmagny - M. PERCHAT, délégué titulaire de Puteaux-en-France - Mme CECCALDI-RAYNAUD, déléguée titulaire de Puteaux - M. ELFASSY, délégué titulaire de Romainville - M. WILLIOT, délégué titulaire de Sannois - Mme MABCHOUR, déléguée titulaire de Sevran - Mme SCHMIT, déléguée titulaire de Versailles - M. CHEVALIER, délégué titulaire de Ville-d'Avray - M. FITAMANT, délégué titulaire de Villemomble - M. BEAUDEAU, délégué titulaire de Villepinte - M. BEAUFRERE, délégué titulaire de Vincennes - M. CURLIER-ANDRADE, délégué titulaire de Thiais.

**Quinze délégués ont donné pouvoir :**

- Mme MARIAUD, déléguée titulaire de Bois-Colombes à Mme BELLIARD, déléguée titulaire de Boulogne-Billancourt,
- Mme MAGNE, déléguée titulaire de Charenton-le-Pont à M. CIPRIANO, délégué titulaire de Saint-Maur,
- M. FEUGERE, délégué titulaire de Chatenay-Malabry à M. RACHAERT, délégué titulaire de Villeneuve-la-Garenne,
- M. PHILIPPON, délégué titulaire de Chelles à Mme FARGEOT, déléguée suppléante de Ballainvilliers,
- M. CRESPI, délégué titulaire de Clamart à M. LEROY, délégué titulaire de Rungis,
- Mme CHAVANON, déléguée titulaire de Fresnes à M. BONNET, délégué titulaire de Bonneuil-en-France,
- M. SANSON, délégué titulaire de Fontenay-le-Fleury à M. VALENTIN, délégué titulaire de Carrières-sur-Seine,
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. DAGONNET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt,
- M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux à M. ROSPIN-CLENCI, délégué titulaire du Chesnay-Rocquencourt,

Accusé de réception en préfecture  
075-200050433-20220919-22-38-DE  
Date de transmission : 21/09/2022  
Date de réception en préfecture : 20/09/2022

ROS PIN-CLENCI, délégué



- M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois,
- Mme BENATTAR, déléguée titulaire de Montmagny à M. JOLY, délégué titulaire d'Engiennes-Bains,
- M. PERCHAT, délégué titulaire de Puiseux-en-France à M. COTTIN, délégué titulaire de Roissy-en-France,
- M. CHEVALIER, délégué titulaire de Ville-d'Avray à Mme HERMANN, déléguée titulaire de Viroflay,
- M. BEAUDEAU, délégué titulaire de Villepinte à M. DRANSART, délégué suppléant de la Garenne-Colombes,
- M. BEAUFRERE, délégué titulaire de Vincennes à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, Mme Béatrice BELLARD, déléguée titulaire de Boulogne-Billancourt.

## LE COMITÉ

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses L.332-8 et L.332-9,

Vu le tableau des effectifs du syndicat,

Considérant que le Sigeif souhaite recruter un responsable de la commande publique et un agent d'accueil, afin de pourvoir au remplacement d'agents en mutation,

Considérant que l'évolution des missions concernant les emplois actuels de responsable de la commande publique et d'agent d'accueil justifie d'ouvrir les recrutements à d'autres cadres d'emplois que ceux existants,

Considérant également que la technicité des emplois considérés et l'évolution des besoins de ses services justifient qu'il puisse être procédé au recrutement d'agents contractuels sur ces postes pour occuper des emplois permanents dans le respect de la loi et sur le fondement des articles L.332-8 et L.332-9 du Code général de la fonction publique susvisé,

À l'unanimité,

**D É L I B È R E**

**Article 1** : Il est décidé qu'à compter du 12 septembre 2022 les emplois susmentionnés évolueront de la manière suivante :

- ⇒ Ouverture sur le cadre d'emploi des attachés territoriaux pour l'emploi de responsable de la commande publique,
- ⇒ Ouverture sur le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux pour l'emploi d'agent d'accueil.

**Article 2** : Les indications suivantes sont retenues comme motif et comme conditions de nomination des agents :

Emplois Affectation	Nature des fonctions et motif du recrutement	Grades de référence	Niveau de rémunération	Niveau de recrutement
Responsable de la commande publique (F/H)	<ul style="list-style-type: none"><li>- Conseiller et assister les différentes directions lors de l'évaluation et la définition de leurs besoins</li><li>- Mettre en œuvre les procédures des marchés publics</li><li>- Suivre la bonne exécution des marchés</li><li>- Assurer la bonne exécution financière des marchés</li></ul>	Rédacteur Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe <b>Attaché</b>	Mini : IB 372 / IM 343 <b>Maxi : IB 621 / IM 673</b>	Bac + 3 minimum  Expérience équivalente dans le domaine de la commande publique
Assistant administratif et financier (F/H)	<ul style="list-style-type: none"><li>- Assurer l'accueil physique et téléphonique du Sigeif</li><li>- Gérer les stocks de fournitures de bureau et de denrées alimentaires</li><li>- Enregistrer les courriers entrants et sortants</li><li>- Soutenir l'activité du service ressources et comptabilité en réalisant des missions de secrétariat</li></ul>	Adjoint administratif Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe <b>Rédacteur</b> <b>Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe</b>	Mini : IB 367 / IM 340 <b>Maxi : IB 368 / IM 534</b>	Bac minimum



Article 3 : Le Président du Sigeif est autorisé à pourvoir au recrutement de ces deux emplois soit par des agents titulaires, soit à défaut par des agents contractuels sur le fondement de L.332-8.2 du code général de la fonction publique, pour les besoins du service et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'est pu être recruté.

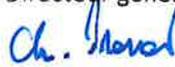
Article 4 : Les crédits sont inscrits au Budget.

Le Président du Syndicat,

**JEAN-JACQUES GUILLET**  
Maire de Chaville

.....

Certifié exécutoire la présente délibération  
transmise à M. le Préfet de la Région  
Île-de-France, Préfet de Paris le  
et publiée sur le site internet du Sigeif le  
Le Président du Syndicat,  
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur général,  
  
Christophe PROVOT